

## REAMENAGEMENT DU SQUARE SAINT FLORENT

### Synthèse de la concertation – Printemps 2022

Le square Saint Florent et ses abords directs font l'objet d'un projet de réaménagement. En automne 2019, trois ateliers de co-construction ont permis de rédiger un cahier des charges, sur la base duquel le groupement Soderef et Chemins Indiens a été recruté en tant qu'équipe de maîtrise d'œuvre.

Lors de la réunion publique du 21 février 2022, deux scénarios de réaménagement ont été présentés à plus de 90 participant.es. Cette présentation s'était tenue en visioconférence pour des contraintes sanitaires.

Suite à cette réunion publique, **une phase de concertation s'est déroulée du 23 février au 18 mars 2022.**

Dans cette période, les personnes qui le souhaitent ont pu s'exprimer sur la plateforme numérique de la participation citoyenne, par courrier ou directement auprès des agent.es de la Direction de territoire. Au total, une cinquantaine de personnes ont contribué à cette seconde phase de concertation.

Toutes les remarques émises ont été analysées par les services et la maîtrise d'œuvre de sorte à poursuivre les études tout en incorporant le résultat de la concertation. Une synthèse de cette concertation est disponible dans le tableau en pièce jointe.

Parmi celles-ci, notons les contributions du Conseil de fabrique de la paroisse Saint Florent et de l'association d'habitant.e.s ACROciation, qui se sont exprimés en tant que groupes et dont les contributions sont annexées à cette synthèse.

**La restitution publique de la concertation est programmée le 30 juin 2022 à 17h30 au square Saint Florent.**

Les nombres entre parenthèses correspondent au nombre d'occurrences de la question.

Thématique	Retours concertation	Éléments de réponse
incivilités	<p>Signalement de conflits d'usage (bagarres, cris, intimidations) en journée et la nuit, surtout le printemps et l'été, avec des personnes alcoolisées et/ou droguées.</p> <p><b>Quels dispositifs pour garantir la sécurité des usager.e.s du parc et éviter les conflits d'usages ? (6)</b></p>	<p>Suite à ces signalements, une trentaine de passages de la police municipale et nationale ont été effectués entre fin février à fin mars, de jour et de nuit. Les patrouilles n'ont rien signalé de particulier hormis un rassemblement d'adolescents sommés de ramasser leurs déchets. De nouveaux passages seront demandés au printemps/été.</p> <p>Le nouvel aménagement vise à augmenter les usages en journée et donc à renforcer le contrôle social. Les espaces situés entre le square et l'église seront décloisonnés pour améliorer la fluidité des circulations, ce qui donnera également une meilleure visibilité.</p>
	<p><b>Est-il prévu la mise en place de vidéosurveillance ? (3)</b></p>	<p>La vidéosurveillance n'est pas envisageable sur ce site à cause des contraintes nombreuses, notamment le manque de visibilité lié aux branchages.</p>
	<p><b>Précisions sur l'éclairage nocturne ? (3)</b></p>	<p>L'éclairage public autour de l'église ayant été rénové en 2016, il n'est pas prévu d'intervenir sur les candélabres (hormis des déplacements dans le cadre du réaménagement).</p> <p>Conformément à la réglementation, les voiries seront éclairées mais la partie basse du square ne le sera pas. Cette disposition vise à réduire la pollution lumineuse, protéger la biodiversité et à réduire les dépenses d'énergie.</p>
circulation	<p><b>Les rues en sens unique permettent-elles de ralentir la circulation ? ou au contraire risquent-elles d'augmenter la vitesse ?</b></p>	<p>La mise en sens unique des rues de Saint-Nabor et d'Avolsheim sera accompagnée d'un rétrécissement de la chaussée. La largeur et la longueur des rues ne permettront pas de grandes accélérations.</p> <p>De plus, ces rues sont des voies de dessertes résidentielles et les relevés de vitesse actuels ne montrent pas d'excès de vitesse importants.</p>
	<p><b>Les rues autour du parc pourraient-elles être aménagées en zone de rencontre ?</b></p>	<p>Il n'est pas prévu de transformer les rues adjacentes en zone de rencontre. En effet, ce régime de circulation, qui vise à mettre à niveau l'ensemble de l'espace public, entraînerait la suppression de davantage de places de stationnement. Le réaménagement vise à maintenir une offre de stationnement identique à l'offre actuelle afin de ne pas pénaliser les commerçants, les équipements et les riverain.e.s.</p>
	<p><b>Quels aménagements dans la rue de la Libération si le scénario 2 est retenu ? Quel impact sur le reste du quartier (report de trafic, possibilité de passage en sens unique...) ? (11)</b></p>	<p>Comme cela avait été convenu lors des ateliers de co-construction en 2019, les aménagements impactant la desserte du quartier feront l'objet d'une période d'essai pendant laquelle des comptages de véhicules seront effectués. Les résultats de cette évaluation, croisés avec les résultats de l'étude sur le stationnement, pourront conduire à une évolution plus large des sens de circulation sur le quartier.</p>
	<p><b>La rue de Marmoutier, dans l'axe principal de la trame verte de proximité, sera-t-elle végétalisée ?</b></p>	<p>Dans le cadre du projet, il est prévu que des arbres soient plantés dans la rue de Marmoutier. Les riverains qui souhaiteraient une végétalisation plus intensive des pieds d'arbres auront la possibilité de solliciter un "Strasbourg ça pousse". Le nord de la rue de Marmoutier se situe hors du périmètre opérationnel.</p>
	<p><b>Un aménagement est-il prévu à l'intersection rue de Marmoutier / rue de Dettwiller, très dangereuse à cause du manque de visibilité ? (3)</b></p>	<p>La végétation qui réduit la visibilité à l'intersection entre la rue de Marmoutier et la rue de Dettwiller sera retravaillée dans le cadre du projet.</p>
	<p><b>Des aménagements pour réduire la vitesse sont-ils prévus rue de Dettwiller et rue Jules Verne (mise en place de ralentisseurs, passage en zone 30...) ? (6)</b></p>	<p>La rue de Dettwiller se situe hors du périmètre du projet de réaménagement du square.</p>
cyclabilité	<p><b>La continuité cyclable rue de Dettwiller, aujourd'hui interrompue au niveau du virage, sera-t-elle assurée ? (9)</b></p>	<p>Cf. réponse précédente. Cette continuité cyclable pourra cependant être étudiée en marge du projet de réaménagement. Toutefois, l'aménagement de la continuité cyclable rue de Dettwiller nécessiterait l'abattage d'un marronnier, ce qui doit faire l'objet d'études spécifiques.</p>
	<p><b>Pourquoi n'y a-t-il pas de pistes cyclables sur les rues aux abords du square ?</b></p>	<p>Les rues aux abords du square sont en zone 30. Selon le code de la route, les cyclistes sont autorisés à rouler sur la chaussée dans les deux sens et sont prioritaires sur les véhicules motorisés.</p>
	<p><b>Le nombre d'arceaux à vélo va-t-il augmenter ? Les arceaux seront-ils abrités ? (5)</b></p>	<p>Une augmentation du nombre d'arceaux est prévue, répartie de façon homogène aux abords du square. Les emplacements exacts restent à préciser. Les arceaux ne seront pas couverts, notamment pour une question du coût d'entretien.</p>

<b>stationnement</b>	<b>En empêchant le stationnement sauvage, risque-t-on d'observer un report du stationnement sur le reste du quartier ?</b>	La lutte contre le stationnement sauvage fait partie des objectifs du réaménagement du square. Il s'agira de reporter et d'organiser le stationnement vers des emplacements libres à plus ou moins grande proximité du square (rue de Dettwiller, au P+R Rotonde...). L'évolution de la politique de stationnement sur le quartier sera précisée à l'issue de l'étude sur le stationnement en cours.
	<b>Est-il possible de maintenir des places de stationnement au niveau de l'église ? (12)</b>	Compte tenu qu'il n'est pas possible de privatiser des places de stationnement pour les personnes fréquentant le lieu de culte, les deux scénarios de réaménagement prévoient de maintenir des places de stationnement dans le domaine public. C'est pour cette raison que les rues sont maintenues en zone 30 et non en zone de rencontre.  Comme il a été présenté en réunion publique, un accès exceptionnel aux véhicules sera possible depuis la rue de Dettwiller (corbillard, véhicules de secours...)  Dans le scénario 1, on décompte 57 places de stationnement public à moins de 70 m de l'entrée de l'église. Dans le scénario 2, on décompte 51 places de stationnement public à moins de 70 m de l'entrée de l'église.
	<b>Des places pour les personnes à mobilité réduite (PMR) sont-ils prévus ? (4)</b>	L'emplacement réservé aux PMR existant actuellement sur le secteur sera restitué. Dans les 2 scénarios, cet emplacement se situe à environ 50m de l'entrée PMR de l'église.
	<b>Des bornes de recharge pour les véhicules électriques sont-elles prévues ? (4)</b>	Une borne de recharge électrique, permettant d'alimenter deux véhicules, pourra être intégrée dans le projet.
	<b>Plus d'emplacement de stationnement pour l'autopartage sont-ils prévus ? (10)</b>	A ce stade, deux places d'autopartage sont prévues dans le cadre du réaménagement. Une augmentation pourrait être envisagée, en lien avec les résultats de l'étude sur le stationnement.
	<b>Quel impact aura la suppression de places de stationnement sur les commerces ? (5)</b>	Les deux scénarios de réaménagement prévoient la reconstitution de l'offre de stationnement autorisé. La place de livraison existante à proximité des commerces sera maintenue. Selon les résultats de l'étude de stationnement en cours sur l'ensemble du quartier, il sera possible d'instaurer une zone bleue.
<b>espaces verts</b>	<b>Est-il prévu de maintenir le muret du jardin devant le presbytère pour limiter le passage des piétons, afin de les réorienter vers le mail planté ? (2)</b>	Le projet de réaménagement vise à réaffirmer le caractère public du jardin situé devant le presbytère ; les cheminements seront aménagés de sorte à ce que les circulations piétonnes soient fluides et ne dégradent pas les espaces plantés.
	<b>Les haies qui permettent de protéger les enfants de la circulation seront-elles maintenues ? (4)</b>	Les haies de charmille seront retirées et remplacées par des haies vives, de type arbustif, moins coûteuses à l'entretien et plus bénéfique en termes de biodiversité.  La haie entre le square et l'église ne sera pas recréée afin de mieux connecter ces deux espaces.
	<b>Le Conseil de fabrique de la Paroisse souhaite que les bambous plantés à l'arrière de l'église soient retirés.</b>	Le scénario 2 prévoit le retrait des bambous à l'arrière de l'église et leur remplacement par du sablé.
	<b>La surface d'espaces verts va-t-elle augmenter ? Quelle est la surface rendue perméable (désartificialisation des sols) et le nombre d'arbres plantés pour chaque scénario ?</b>	Les deux scénarios prévoient une augmentation de la surface végétalisée comprise entre 550-600m <sup>2</sup> et la plantation de 20 arbres au moins. Le scénario 1 permet de déminéraliser 515 m <sup>2</sup> , tandis que le scénario 2 permet de déminéraliser près de 1 095 m <sup>2</sup> .
	<b>Possibilité de mettre en place une treille pour des plantes grimpantes (ex: houblon de l'écoquartier) ?</b>	Le projet ne prévoit pas de treille, mais l'association gestionnaire du jardin partagé pourrait en planter une dans cet espace.
<b>jardin partagé</b>	<b>Certaines personnes ne sont pas favorables au jardin partagé, perçu comme une privatisation de l'espace public (8)</b>	Le jardin partagé est un élément de programme qui avait été validé lors des ateliers de co-construction. Les modalités d'accès et d'entretien sont réglementées par la charte des jardins partagés, disponible sur le site <a href="http://www.strasbourgcapousse.eu/chartes/">www.strasbourgcapousse.eu/chartes/</a>
	<b>Est-il possible de mettre en place un système de récupération des eaux pluviales de toiture de l'église ?</b>	La récupération des eaux de toiture de l'église se heurte au risque de pollution de l'eau, en particulier si elle est destinée à arroser des cultures alimentaires. Un système de récupération d'eau pourrait être mis en place dans le jardin partagé par l'association, avec toutefois une vigilance particulière quant à la prolifération du moustique tigre.
<b>composteurs</b>	<b>Où seront réimplantés les bacs à compost gérés par l'Acrociation ? (4)</b>	L'emplacement des bacs à compost sera précisé dans la suite du projet. A ce stade, il est retenu que les bacs ne seront pas accolés à l'église, qu'ils devront être ombragés, facilement accessibles depuis le square et le jardin partagé.
	<b>Il y aura-t-il plus de jeux pour les jeunes enfants ? (2)</b>	Conformément à ce qui avait été décidé lors des ateliers de co-construction, les jeux existants seront préservés. Un nouveau jeu sera installé pour compléter l'offre auprès des autres tranches d'âge.

<b>mobilier urbain</b>	<b>Il y aura-t-il plus de poubelles dans le parc ?</b>	Les corbeilles seront redistribuées, mais leur nombre ne sera pas augmenté (augmentation du coût de gestion).
	<b>Il y aura-t-il plus de bancs ?</b>	Le projet prévoit de créer de nouvelles assises (notamment le gradin) ; plus de précisions sur leur emplacement et leur nature seront apportées en phase avant-projet.
	<b>Où sera implantée la boîte à livre ? (2)</b>	L'emplacement sera déterminé ultérieurement en lien avec l'association gestionnaire.
	<b>Est-il prévu d'implanter des tables de pique-nique où s'installer assis et/ou debout ? (6)</b>	Il n'est pas prévu d'implanter de tables pour le moment, notamment pour prévenir des problématiques de gestion et de conflits d'usage.
	<b>Où sera implantée la fontaine à boire ? (3)</b>	La fontaine à boire sera accessible depuis le square et depuis l'intérieur du jardin partagé ; l'emplacement précis reste à définir.
	<b>Les bacs dédiés au tri / au verre / à la récupération des vêtements seront-ils maintenus ?</b>	L'ensemble des bacs de tri seront reconstitués dans le réaménagement. Les bacs de collecte du verre seront enterrés.
<b>toilettes publiques</b>	<b>Possibilité d'implanter des toilettes publiques / toilettes sèches sur ce site ou dans le quartier (10) ?</b>	Il n'est pas prévu d'implanter de toilettes sur ce site. Des études sont en cours pour proposer une offre de toilettes publiques sur le parc de la Bergerie, qui pose des problématiques des coûts de gestion et d'entretien.
<b>patrimoine</b>	<b>Est-il prévu de réutiliser les petits pavés existants (3) ?</b>	Le projet prévoit de réutiliser les anciens pavés.
<b>divers</b>	<b>Le transformateur électrique enterré sous le jardin du presbytère est-il sans danger ?</b>	Les études de MOE permettront d'approfondir le mode d'intégration de cet élément dans le réaménagement.

<b>Préférence scénario</b>	<b>Scénario 1 &gt; 3 soutiens exprimés</b> <b>Scénario 2 &gt; 27 supports exprimés</b>	
----------------------------	---	--

## **Point du vue du CROmité de l'aCROciation sur les projets de réaménagement du square St. Florent**

L'aCROciation a été dans l'ensemble agréablement surprise par les propositions qui ont été soumises aux habitants du quartier de Cronembourg lors de la réunion publique en visio du 21/02/2022. Les projets proposés aux habitants sont en particulier plus ambitieux que ce que nous avons pu envisager aux travers de nos discussions et échanges avec les services concernés.

En résumé:

Proposition N°1: Modification de la circulation autour du square en sens unique et augmentation des surfaces piétonnes et végétales devant l'église.

Proposition N°2: Transformation de la place St. Florent actuelle en espace vert et agrandissement important du square St. Florent qui s'étendrait alors jusqu'à la rue de Dettwiller, incluant un grand parvis devant l'église.

C'est en particulier le second projet qui a retenu notre attention: l'agrandissement des espaces verts du quartier nous semble en phase avec la demande des habitants et la réalité des investissements que l'époque que nous vivons demande pour créer un monde un peu plus éco-responsable.

Il nous semble en effet important d'essayer d'être une force de proposition pour faire évoluer le projet dans un sens qui conviendra au plus grand nombre, que le nouveau square St. Florent puisse être co-construit par l'ensemble des habitants du quartier. Plusieurs points sont à améliorer dans ce qui nous a été présenté, en particulier la mise en place de contreparties à la transformation des mobilités tel qu'envisagé dans le quartier par ce projet.

Voici une liste de nos propositions et remarques:

### **1) garantir que le square assure un rôle de "ILOT DE FRAICHEUR":**

- a) réduire la minéralisation de l'espace public
- b) et agrandir la surface des espaces vert.
- c) introduire des points d'eau

- Intégrer un container enterré pour collecter l'eau de pluie (toit de l'église) en prévision du jardin partagé. Éventuellement, prévoir des filtres ou une zone de phytoépuration. Dispositif intéressant pour sensibiliser les habitants. Une fontaine manuelle permettrait de récupérer l'eau sans électricité.

- d) garantir l'ombre assurée par la canopée des arbres.

- Préserver les arbres du côté est de la place St. Florent: ces arbres ont été plantés il y a de nombreuses années et ont eu le temps de s'adapter à leur environnement. Il faudra attendre également 30 ans pour que leur ombre soit efficace. Ce constat s'applique quelque soit les arbres qui vont être plantés, il faudra attendre de nombreuses années avant que leur ombre soit efficace; il faut donc végétaliser au maximum dès que possible, et utiliser des matériaux clairs qui permettent une réverbération du rayonnement et éviter l'accumulation de chaleur.

- L'éco-quartier (ou les Trois Brasseurs directement) s'est doté récemment d'une structure pour faire pousser du houblon. On pourrait imaginer de telles structures pour palier, pour quelques temps, à un

possible manque d'ombre dans le parc / sur la place. Il existe sûrement des plantes grimpantes qui ne demanderaient pas beaucoup d'entretien.

## **2) garantir la sécurité des enfants dans leur mouvement libre de jeu:**

- a) piétonniser au maximum l'espace public
- b) choix d'adaptation du mobilier et des espaces verts:

- Préserver les arbres bas "parasols" qui se situent aux angle ouest (nord et sud) qui sont très appréciés des enfants (cabane). Ces arbres encadreront adéquatement les gradins qui seront installés. Il faut penser que les premiers utilisateurs du parc sont les enfants. Il faut donc préserver un environnement le plus naturel possible plutôt que de privilégier le mobilier urbain.

- c) Quid des barrières et de la haies délimitant le parc ? Il faudra veiller à ce que l'espace reste circonscrit pour les enfants et empêcher les risques d'accidents avec les voitures circulant autour.

## **3) transformation des mobilités:**

- a) Augmentation du nombre de place Citiz,
- b) Implantation d'une borne de recharge pour voitures électriques.
- c) Emplacement de vélo sécurisé (au parking des Ducs d'Alsace mais pas que...cf. projet participatif présenté au bonnet d'Âne).
- d) Généralisation des bornes d'attache pour vélos dans le quartier.
- e) Généraliser la réduction de la vitesse de circulation dans les rues du vieux Cronenbourg. Autour du parc par exemple la rue d'Avolsheim est peu passante et la rue d'Ottrot qui est plus large est plus adaptée devrait être privilégiée comme axe de circulation. De manière générale la circulation doit être repensée à l'échelle du quartier et pas uniquement à celle du square St. Florent.

## **4) réduction de la place de la voiture en ville:**

- a) Permettre l'accès parking-relais aux habitants du quartier avec une formule adaptée.
- b) Des bornes comme dans la rue des renards pourraient être installées pour réduire la circulation autour du parc aux seuls riverains et aussi le stationnement.

Bien que la rue de Marmoutier ne soit pas directement en lien avec le parc, notamment la partie qui longe l'église, il pourrait être intéressant de rendre le trottoir aux piétons, et éventuellement de végétaliser cet espace.

Ceci d'autant plus que l'ADEUS a réalisé récemment une étude pour végétaliser la rue de Marmoutier qui se situe dans l'axe de la trame verte reliant le parc de la Bergerie et incluant le cours Saint Florent et le cours Fernand Jaenger. Nous pourrions aussi évoquer le passage des rues autour du parc (St Nabor, Avolsheim et Marmoutier) en zone de rencontre, et les aménager de façon à empêcher des accélérations et des vitesses excessives.

## **Mémoire pour le réaménagement autour de l'espace affecté au culte de la paroisse Saint-Florent**

Le Conseil de fabrique de la Paroisse Saint-Florent a tenu sa première réunion statutaire de l'année le 4 mars dernier. Madame la Maire qui en est membre de droit a été excusée. Elle est habituellement représentée par l'adjoint de quartier. Son absence a été d'autant plus regrettée que la question du réaménagement urbain autour de l'église Saint-Florent a été longuement discutée dans la rubrique communications diverses de l'ordre du jour.

Le Conseil de fabrique est un établissement public du culte, doté de la personnalité de droit public, affectataire de l'ensemble du complexe paroissial église/presbytère/salles de réunions.

Le Conseil de fabrique, regrette de ce fait de ne pas avoir été associé de manière plus directe à l'élaboration des scénarii de réaménagement, si ce n'est par la participation de ses membres, à titre personnel, comme tout autre personne résidant dans le quartier, aux réunions publiques. Il estime par conséquent nécessaire de réaffirmer par écrit des éléments essentiels qui n'ont pas été pris en compte. Le précédent d'une convention établie entre la mairie de quartier et une association pour l'implantation de composteurs, sur un espace affecté au culte par le cadastre, sans aucune information ni consultation de l'affectataire est encore présent aux esprits.

Nous avons débattu sur ces points qui nous paraissent essentiels pour le maintien d'une bonne cohésion dans le quartier et nous vous soumettons plusieurs requêtes :

### **Requête 1 :**

Deux problèmes d'accessibilité se posent dans l'état des projets envisagés :

#### ***a) Accessibilité véhicule :***

Pour son exploitation et son fonctionnement habituels, l'ensemble affecté au culte nécessite d'être accessible aux véhicules motorisés. Cette desserte est incontournable pour plusieurs raisons :

- Pour les entreprises amenées à travailler sur le site pour la maintenance des bâtiments, la maintenance régulière des émetteurs de téléphonie mobile dans le clocher pour lesquels la Ville a autorisé l'implantation après avis du Conseil de fabrique. Le site doit être accessible à des nacelles, y compris de grand gabarit pour certains travaux de maintenance.
- Pour les livraisons en tous genres, matériel, traiteurs lors de l'utilisation festive des salles, camions de la Banque Alimentaire du Bas-Rhin. Notons à ce sujet que la Conférence Saint-Vincent-de-Paul a conditionné et distribué 31 tonnes de denrées alimentaires durant l'année 2021, à des familles démunies du quartier, dont 95% sont recommandées par les services sociaux de la Ville. Il serait regrettable d'avoir à cesser cette activité.
- Pour la sécurité incendie du site recevant du public, ainsi que pour son accessibilité par des véhicules sanitaires.
- Pour les agents pastoraux vivant ou travaillant au presbytère.

En 2011 l'implantation (sans doute mal concertée), de l'arrêt de bus « église Saint-Florent » de la ligne 19 a privé le site de son accessibilité aux véhicules par la rue de Dettwiller. Il a été remédié à cette privation par la création d'un bateau en bout de trottoir (Cf. (1) sur plan). Cependant, cela oblige les véhicules à circuler sur un espace réservé aux piétons et aux cyclistes. Il est à noter ici la vindicte, non justifiée, de cyclistes justiciers face à l'usage de leurs espaces dédiés. Il n'est pas acceptable d'être contraint d'utiliser de manière habituelle un espace dédié aux piétons et aux cyclistes comme voie carrossable. Un tel arrangement tacite n'est ni légitime, ni viable.

Pour toutes les raisons citées ci-dessus, il serait souhaitable :

- de prévoir un accès clairement délimité comme voie carrossable, matérialisé comme tel par la signalétique et/ou le matériel de revêtement (Cf. N° 3 plan).
- De délimiter l'établissement de deux places de « stationnement livraisons » destinées aux professionnels qui interviennent sur le site (Cf. N° 2a plan). Cette

nécessité fait pencher vers le scénario 1 actuellement envisagé, seul à la rendre possible.

### **b) Accessibilité PMR**

L'église, bien que qualifiée ERP, n'est pas accessible, à ce jour, de manière directe aux personnes à mobilité réduite. L'accès des PMR peut se faire de manière indirecte, en passant par les salles du complexe paroissial, ce qui nécessite l'ouverture de quatre portes fermées au moment des célébrations et non ouvertes en semaine.

Il ne serait nécessaire de permettre l'accessibilité PMR et de créer deux places de stationnement PMR (Cf. N° 2b plan). Dans ce cas, il y lieu d'harmoniser le revêtement minéral devant l'entrée des salles et de la chapelle avec celui existant le long de la rue de Dettwiller et celui du futur parvis. L'accessibilité à l'église des PMR pourrait être facilement réalisée par la porte nord. (Cf. N°4 plan) et un stationnement PMR réalisé à proximité.

Le pavage, par ailleurs partiellement endommagé par une nacelle de gros gabarit lors de l'intervention d'un opérateur de téléphonie, est peu adapté aux PMR ou même à des personnes âgées.

### **Requête 2 :**

La préservation de la cohérence esthétique et architecturale semble essentielle dans le projet de réaménagement. Le complexe paroissial église/presbytère/salles est un ensemble architectural remarquable, cohérent dans sa conception d'origine, qui intègre les éléments extérieurs, notamment la clôture en pierre sur la partie qui entoure l'espace vert. Par ailleurs, l'espace qu'elle délimite abrite sous terre un transformateur HT classe A (20 000 v / 400 v), sa trappe d'accès ainsi que trois grilles de ventilation (Cf. N° 6 plan).

Le projet prévoit la démolition de clôtures de pierre autour de l'espace vert devant le presbytère (Cf. N° 7 plan). Cette démolition, non seulement n'est pas nécessaire, mais créerait plus de nuisances que de bénéfiques. Outre l'atteinte à la cohérence architecturale, elle engendrerait des flux et stations de piétons au-dessus du transformateur. La sécurité des personnes et des installations nous semble devoir être privilégiée.

Par ailleurs, le maintien des éléments structurants en pierre, tout en ouvrant les parties grillagées intérieures regardant vers le presbytère, les salles et le côté latéral de l'église, permettrait d'orienter le flux piéton à la sortie du bus 19 vers les cheminements prévus dans le scénario 1 à cet effet, plutôt que de les inviter à prendre le chemin le plus court en piétinant l'espace gazonné et créer des flux au-dessus du transformateur.

Par ailleurs, cette démolition supprimerait l'aspect « dédié » de l'espace et ne ferait qu'augmenter le phénomène existant mais encore contrôlé de *squat*, *deal* et nuisances nocturnes dans les deux espaces reculés que sont l'entrée des salles et celle de la chapelle (Cf. N° 8 plan).

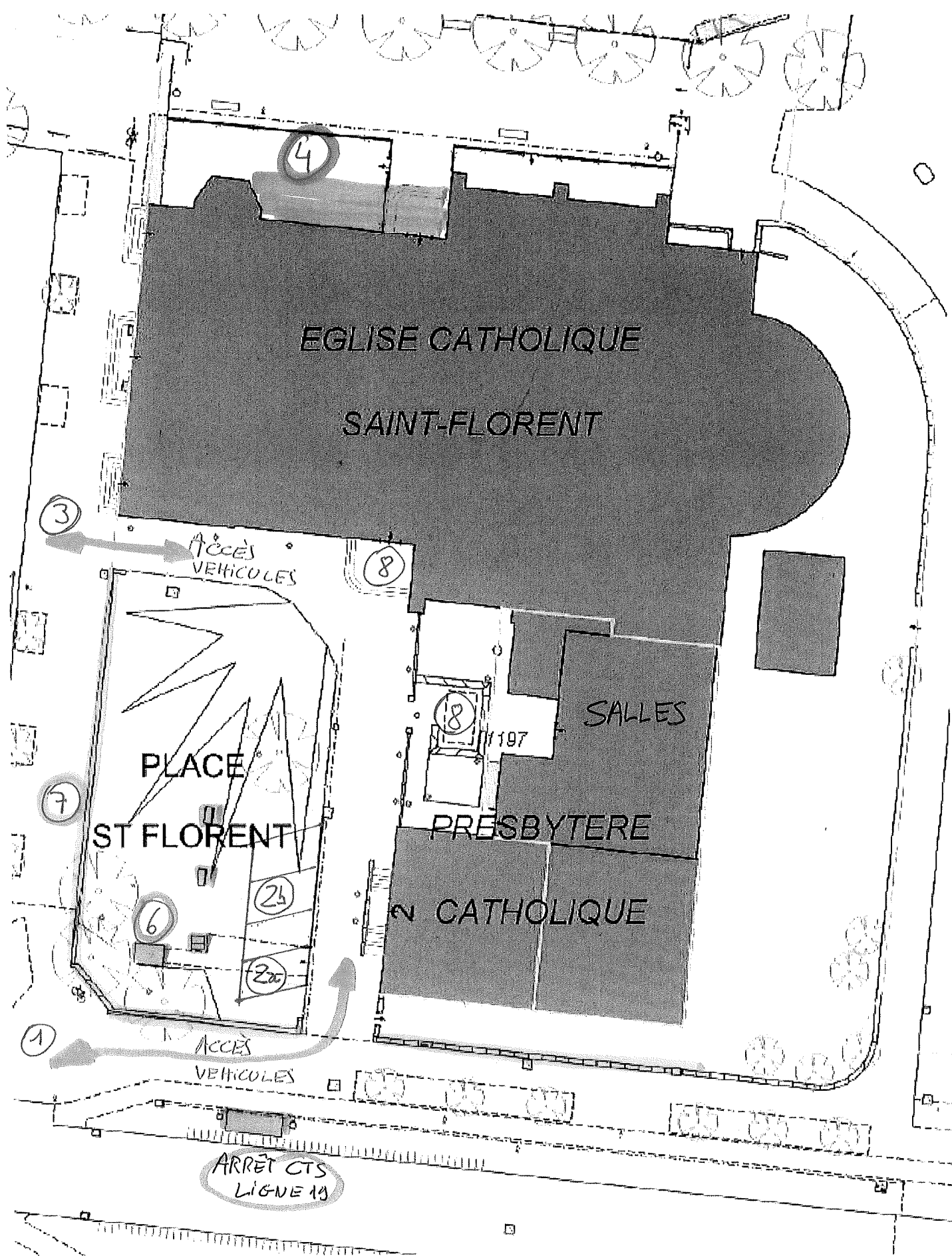
Il est à noter qu'un parvis devant l'entrée principale de l'église a été intégré dans les scénarii proposés.

### **Requête 3 :**

Il convient de veiller à un choix judicieux des espèces végétales implantées, des arbres en particulier. La chute des fleurs, des fruits et des feuilles peuvent rendre l'espace piéton sale, voire glissant et le nettoyage n'est pas toujours assuré de manière régulière. C'est le cas des pommes d'api qui tombent en compote en fin de saison.

Par rapport à l'ensemble des requêtes de ce courrier d'une part, et les remarques que nous avons formulées au cours de notre rendez-vous auprès de la Direction de proximité le 3 mars d'autre part, nous souhaiterions être directement informés de l'avant projet et connaître votre point de vue personnel en qualité de membre de droit du Conseil de fabrique de la paroisse.





EGLISE CATHOLIQUE  
SAINT-FLORENT

ACCÈS  
VÉHICULES

PLACE  
ST FLORENT

SALLES

PRESBYTERE

CATHOLIQUE

ACCÈS  
VÉHICULES

ARRÊT CTS  
LIGNE 19

1197

